

ARTICLE 1 : L'amicale Bucaille Cercle Pongiste Boulogne sur Mer avec ses partenaires et le concours de la ville de BOULOGNE SUR MER organisent du **8 au 12 avril 2013** la 23^e semaine du Tennis de Table. Celle-ci se déroulera à la salle des sports **MAZURIER à BOULOGNE SUR MER**.

Ce tournoi comporte 3 séries :

- **Série Entreprises, Associations.**
- **Série Joueurs de Club**
- **Série Joueurs Loisirs**

ARTICLE 2 : Ce tournoi par équipe adopte la formule « Coupe Davis », à savoir : la possibilité d'utiliser deux à quatre joueurs(ses) par équipe, dont deux jouent les simples ou deux autres les doubles. Les rencontres se disputent jusqu'au terme des cinq matchs (deux simples par joueur, plus le double). Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier le déroulement de l'épreuve selon l'encombrement des plannings. Les joueurs (euses) ne peuvent s'inscrire que dans une seule équipe et série.

ARTICLE 3: Une tenue sportive est exigée, conforme aux règlements FFTT, chaussures de sport, short, tee-shirt.

ARTICLE 4: La salle sera ouverte à partir de 17h00. Les épreuves débuteront à 18h00.

ARTICLE 5: Pour participer à ce tournoi, les joueurs (euses) devront impérativement joindre à leur d'inscription :

Pour les entreprises, associations: Un certificat ou attestation de travail rempli par l'employeur ou responsable d'association prouvant leur appartenance à telle ou telle société ou association. Les joueurs (euses) doivent impérativement faire partie de la même entreprise ou association. Contrat temporaire exclu et entreprise temporaire exclu.

Pour les joueurs de club : Une photocopie de licence. Par équipe de 2 joueurs (euses) pouvant ou non faire partie du même club. Cette série concerne aussi les joueurs qui ont déjà été compétiteurs dans un club auparavant. Limitation pour l'équipe à 3000 point pour 2 joueurs.

Pour les joueurs loisirs : Ne jamais avoir été licencié compétiteur dans un club, même il y a longtemps.

Les joueurs classés rendront des points par set en fonction de leur classement et conformément au tableau affiché.

Un joueur qui a été classé en FFTT ou en UFOLEP, il y a de nombreuses années, prendra le classement évalué par le juge arbitre du tournoi.

ARTICLE 6: Toutes les rencontres se dérouleront au meilleurs des cinq sets en onze points.

ARTICLE 7: Le coût de l'inscription est fixé à **35€** par équipe. Le règlement se fera par chèque à l'ordre de l'A.B.C.P. pour le **5 avril 2013** dernier délai (voir bulletin d'inscription ci-après).

ARTICLE 8: Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

ARTICLE 9: De nombreux lots récompenseront toutes les équipes. Un challenge particulier sera remis à l'équipe entreprise la mieux classée, n'utilisant pas de joueurs de club dans la série entreprise.

ARTICLE 10: Les organisateurs se réservent le droit de refuser les inscriptions qui ne respecteraient pas l'esprit de l'épreuve.

ARTICLE 11: En fonction du nombre d'équipes, les différentes séries peuvent être regroupées.

CONTACT: M. Philippe ROOSE

Amicale Bucaille Cercle Pongiste

Salle MAZURIER – Rue Léo Langrange – B.P. 438 –

62206 Boulogne sur mer

Tél: 03.21.80.80.72 – 06.16.32.55.81

MAIL: pingabcp@free.fr – Site internet : abcpboulogne.clubeo.com